

CC LYONS ANDELLE

REUNION PUBLIQUE N°1

09.11.2023

Compte-rendu

En introduction, M. Jean-Luc Romet, président de la Communauté de communes, explique comment la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été lancée et précise ses grands objectifs. Il donne ensuite la parole aux bureaux d'études qui accompagnent la Communauté de communes dans la démarche de PLUi.

Mme Juliette Robin (Ville Ouverte) présente d'abord l'organisation de la démarche et les différents acteurs associés (habitants, élus, agriculteurs ...). Elle précise ensuite le contenu du document en lui-même et des différentes pièces qui le composent. Elle présente également les objectifs retenus par les élus pour l'élaboration du PLUi puis le calendrier de la démarche. Elle précise finalement que cette réunion publique de restitution met un terme à l'élaboration du diagnostic et permet d'initier les travaux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Elle laisse ensuite la parole à M. Gauthier Berger (GAMA Environnement). S'ensuivent deux temps de restitution du travail conduit durant la phase de diagnostic du PLUi. Le diagnostic constitue un premier état des lieux du territoire et traite un certain nombre de thématiques imposées, à la fois en lien avec l'environnement, les dynamiques socio-démographiques, l'économie ou encore l'habitat. Ces temps sont entrecoupés d'échanges avec les participants restitués ci-dessous.

A noter que les panneaux d'exposition de la démarche étaient installés dans la salle et ont permis aux habitants de se renseigner sur le document, les dynamiques de territoire et le calendrier de la démarche.

L'État Initial de l'Environnement (GAMA Environnement)

Question n°1 : Contrairement à ce qu'indique la présentation, les vannages sont ouverts sur le territoire. Il n'y a pas d'obstacle à l'écoulement de l'eau (Président de l'association des « Moulins de l'Andelle »)

Réponse : M. Gauthier Berger explique que l'étude des continuités écologiques des cours d'eau a été menée sur la base du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) consultable sur le portail Eaufrance, le service public d'information sur l'eau. Néanmoins, les informations apportées localement sont privilégiées du fait de leur précision face aux données « brutes » consultables sur internet. Cette information sera donc prise en compte pour la suite de la procédure.

Question n°2 : L'énergie hydraulique devrait être considérée comme une source d'approvisionnement renouvelable pertinente pour le territoire. Pourquoi n'en est-il pas fait mention ?

Réponse : M. Gauthier Berger répond en expliquant que cette source d'énergie a été abordée lors des ateliers de diagnostic mais qu'elle n'a pas nécessairement été retenue comme prioritaire du fait de divergences locales sur cette question. En effet, le SYMA (syndicat du bassin versant de l'Andelle) souhaite par exemple favoriser le rétablissement des continuités écologiques le long de l'Andelle, ce qui, selon les membres du même syndicat, semble difficilement conciliable avec le développement de l'énergie hydraulique.

Question n°3 : La production d'énergies renouvelables en Lyons Andelle est-elle comparable à celle du territoire voisin du Vexin normand ?

Réponse : M. Gauthier Berger indique que la production d'énergies renouvelables de Lyons Andelle et celle du Vexin Normand sont, en effet, similaires.

Question n°5 : Comment sont réparties les mares sur le territoire ?

Réponse : M. Gauthier Berger met en avant le fait que les mares du territoire sont en majorité forestières (environ 2/3) et donc plutôt situées du côté de la Forêt de Lyons. Les mares sont importantes dans la Trame Verte et Bleue du territoire puisqu'elles jouent un rôle vis-à-vis de la biodiversité (très importante pour la reproduction des amphibiens par exemple) mais également sur la régulation des ruissellements issus des eaux pluviales en jouant un rôle « tampon » lors des épisodes de fortes pluies.

Le diagnostic territorial (Ville Ouverte)

Question n°1 : La statistique présentant la taille moyenne des logements sur le territoire prend-elle en compte la taille du logement uniquement ou également la taille des terrains qui les entourent ?

Réponse : La statistique présentée s'appuie uniquement sur la taille des logements et ne prend pas en compte la taille des terrains.

Néanmoins, la taille des terrains à vocation d'habitation et son évolution constitue une donnée importante qui sera évaluée dans la suite de la démarche et permettra d'alimenter les réflexions, notamment au regard des enjeux de limitation de la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles.

Question n°2 : Les statistiques présentées concernant la fréquentation des transports en commun sur le territoire s'appuient sur les données de quel type de transport en commun ?

Réponse : Les statistiques présentées s'appuient sur les données de fréquentation des lignes de bus interurbain (réseau Nomad). Les transports scolaires n'y figurent pas.

En outre, il a été souligné que la période relativement courte d'analyse (2018-2020) et l'épidémie de Covid doivent nuancer les données présentées dans la

mesure où ces deux facteurs peuvent influencer la fréquentation des transports en commun.

Autres questions

Question n°1 : Afin d'appliquer les obligations en matière de réduction de l'étalement urbain et de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la CC Lyons Andelle aura-t-elle à choisir entre le développement du logement et celui de l'activité économique ?

Réponse : M. Jean-Luc Romet, Président de la Communauté de communes, indique que ces choix seront faits par les élus du territoire au cours de la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et l'élaboration du projet de territoire.

En complément, M. Maxime Caillard (Ville Ouverte) met en avant le fait que dans l'optique d'atteindre la Zéro Artificialisation Nette, des choix devront nécessairement être faits pour trouver le juste équilibre pour conjuguer les projets d'habitat et d'activité économique, tout en respectant les grands objectifs fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour le futur du territoire.

Question n°2 : Les chambres d'agriculture et du commerce ont été évoquées mais qu'en est-il de la chambre des métiers et de l'artisanat ? Est-elle également mobilisée dans la démarche d'élaboration ?

Réponse : M. Maxime Caillard indique que les Personnes Publiques Associées au long de la démarche regroupent notamment toutes les chambres consulaires. Cette chambre sera donc pleinement associée à la démarche de la même façon que les autres Personnes Publiques Associées, soit à minima 3 fois pour l'élaboration du PLUi, sans compter la consultation officielle, qui aura lieu après l'arrêt du document. L'artisanat est également une thématique qui a été approfondie dans le cadre du travail de diagnostic réalisé ces derniers mois.

Question n°3 : Un inventaire de la faune et de la flore a-t-il été réalisé ?

Réponse : M. Gauthier Berger indique que plusieurs inventaires ont en effet été mobilisés comme l'inventaire Natura 2000 qui recense un ensemble de sites naturels, afin d'assurer la préservation des espèces et des habitats menacés, à l'échelle européenne. Les éléments naturels du territoire identifiés par l'inventaire des Zones Naturelles d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) seront reportés dans les pièces du PLUi, en particulier l'Etat Initial de l'Environnement.

Question n°4 : Des éléments d'information sur la démarche ont-ils été ajoutés dans les registres de concertation ? Cette thématique étant difficile d'accès, il faudrait mettre à disposition des habitants des éléments leur permettant de s'approprier le sujet.

Réponse : Mme. Juliette Robin indique que le registre de concertation doit nécessairement contenir la délibération de lancement de la démarche de PLUi. La Communauté de communes peut enrichir le dossier avec les pièces élaborées lors de chaque phase, mais ces pièces sont susceptibles d'évoluer

au fil de la démarche. L'enquête publique sera le moment opportun pour consulter l'intégralité des pièces du dossier.

En complément, Mme Aline Treillard (Communauté de communes Lyons Andelle) indique que des éléments sont régulièrement mis à disposition sur la page internet de la Communauté de Communes. Des « guides PLUi » ont également été distribués aux habitants du territoire lors du temps de concertation organisé en septembre dernier.

Des formats de concertation seront également mis en place, à l'image de la journée des Rendez-Vous Durables à Perriers-sur-Andelle, afin de pouvoir aller à la rencontre d'un maximum d'habitants.

Question n°5 : Le support de présentation sera-t-il partagé aux habitants ?

Réponse : Mme Aline Treillard (Communauté de communes Lyons Andelle) indique qu'il sera mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes.

Conclusion et prochaines échéances

En conclusion, M. Jean-Luc Romet, le Président de la Communauté de communes, remercie l'ensemble des participants pour leur présence et rappelle le début de la phase de construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui permettra d'interroger l'ensemble des enjeux du diagnostic et d'élaborer de grandes orientations et objectifs politiques pour le futur du territoire.

Cette phase sera rythmée, comme lors de l'élaboration du diagnostic, par plusieurs temps d'échange qui associeront tous les acteurs de la démarche et les habitants du territoire sur l'élaboration de ce document.

Il est précisé que des éléments d'information sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sont régulièrement ajoutés sur le site de la Communauté de communes. Des articles sur ce sujet sont également publiés dans le magazine intercommunal « Lyons Andelle Le Mag' ».

Finalement, Mme Juliette Robin (Ville Ouverte) rappelle les modalités de participation des habitants à la démarche. Plusieurs temps d'échange seront organisés dans les mois qui viennent afin de pouvoir rencontrer un maximum d'habitants. Les habitants ont également la possibilité de participer de différentes façons (rappelées ci-dessous).

Participation des habitants durant la démarche de PLUi : à vous la parole !

Un registre de concertation assorti d'éléments de documentation sur la démarche est présent dans chacune des mairies du territoire, afin de permettre aux habitants de formuler une remarque, un avis ou une question.

Des contributions peuvent aussi être faites **par mail à urbanisme@cdcla.fr** (en mentionnant « PLUi Lyons Andelle dans l'objet) ou **par courrier à l'adresse de la Communauté de communes (Communauté de communes Lyons Andelle – Service urbanisme – 15 rue Martin Liesse – ZA La Vente Cartier BP20 - 27380 Charleval).**

En plus des différents temps de concertation organisés et des modalités présentées ci-dessus, à l'issue de la démarche, le dossier de PLUi sera soumis à Enquête Publique, ce qui permettra aux habitants de prendre connaissance de l'ensemble des pièces et de s'exprimer sur le document.